



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 101222

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de prévoir des mesures pour limiter voire supprimer les spectacles de violences présentés régulièrement dans les médias. La chaîne câblée Téléplaisance par exemple présente certains programmes incitant particulièrement à la violence. Comment s'étonner de la prolifération de scènes de violence qui se multiplient sur la voie publique, notamment parmi les jeunes ? Dans un contexte d'explosion de l'offre télévisuelle grâce aux chaînes câblées, il lui demande de bien vouloir lui présenter les actions menées en termes de contrôle des programmes et de répression des chaînes diffusant des programmes incitant à la violence.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Perruchot](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101222

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7931